

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 06 août 2015**

**Approbation de l'Avant Projet Définitif de l'opération Réhabilitation Café de la Mairie**

Le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le dossier d'A P D
- De confirmer le budget global
- De demander à l'Architecte de préparer la demande de Permis de construire correspondante
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de l'opération.

Vu pour être affiché le 7 août 2015, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,